

**Sujet :** [INTERNET] Opposition au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Dirol et de Germenay

**De :** <clement.g

**Date :** 20/10/2022 16:05

**Pour :** <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

A l'attention de Madame Bernadette Coste, Commissaire-Enquêteur.

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative aux permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Dirol et de Germenay, je souhaite vous faire part de mon opposition au projet pour ce qu'il correspond à une industrialisation inopportune de terres agricoles sur l'autel de profits financiers courts-termistes, au bénéfice de quelques-uns, et se souciant peu de l'intérêt général et de l'impact à moyen et long terme pour les territoires.

J'occupe et fais vivre depuis de nombreuses années une résidence secondaire sur la commune d'Anthien et j'ai été mis ces derniers mois au courant d'au moins 3 projets « agrivoltaïques » d'envergure dans un rayon de 5km autour de chez moi.

Outre la réduction notable des capacités de production nourricière de ces sites agricoles (seul 2/3 du terrain en capacité de produire à Dirol, culture de fourrage vs culture à plus forte valeur nutritive, appauvrissement des sols en l'absence de rotation de culture), de tels projets doivent être évalués à l'aune de leur impact environnemental, tant pour la préservation de la faune et la flore que pour celle des paysages de bocage et de la qualité de vie qui constituent une réelle richesse pour le développement du tourisme et de la vie économique à travers l'attractivité et la relocalisation de citadins à la campagne.

Loin d'être hostile au développement de l'énergie solaire, je considère pour autant que son développement doit se faire dans le cadre d'une planification raisonnée. En effet, l'approvisionnement et l'indépendance énergétique des territoires est une question stratégique qui a des implications pour les décennies voire le siècle à venir. Elle ne saurait laissée aux mains d'un secteur privé essentiellement motivé par la facilité (installation en plein champs vs sur des zones industrielles et commerciales existantes) et la rentabilité financière à court et moyen terme (au profit de quelques intérêts particuliers). Et elle doit au contraire être structurée tel un service public qui intègre, à juste titre, les notions d'intérêt général et d'impact moyen et long terme pour les territoires, en une vision holistique.

Pour toute ces raisons, je réitère ma ferme opposition au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Dirol et de Germenay et me tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Avec mes salutations les plus sincères,

Clément G

58800 Anthien